

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*

Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Gourin

\*\*\*

## Commune de SAINT-TUGDUAL

\*\*\*

### ***Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal***

*L'an deux mille vingt-six, le VINGT NEUF SEPTEMBRE à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT TUGDUAL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Raymond SIOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.*

**Présents :** MM SIOU Raymond - LE GAL Stéphane – Mme LE BRIS Maryse – M ALEYAUME Dominique - Mmes LE CORRE TEYZIER Valérie – AUFRÉDO Catherine – M GOURMELEN Mickaël – Mme BOTLAN Gaëlle – MM MARCEAU Geoffrey – NOGRÉ Jérémy

**Excusée :** Mme VISDELOUP Alexandra (procuration à M ALEYAUME)

**Secrétaire de séance :** M LE GAL Stéphane

| Date de convocation | Membres en exercice | Présents | Procurations | Votants |
|---------------------|---------------------|----------|--------------|---------|
| 24/09/2026          | 11                  | 10       | 1            | 11      |

.....  
N° 2026/31

### **Objet : Programme de voirie - Demande de subvention auprès du département au titre du Programme de Solidarité Territoriale**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé lors du conseil municipal du 8 juillet dernier de réaliser un nouveau programme de voirie hors agglomération à compter de cette année qui pouvait être subventionné par le Département.

La commission travaux s'est rendue sur le terrain le 27 août dernier pour identifier les voies communales à prioriser.

Cette nouvelle opération pourrait concerner :

- La voie communale n°24 entre le village de Saint Guen et la route départementale 128 sur environ 1 km
- La voie communale n°49 traversant le village de Kerandire (entre la VC n°6 et le RD128) sur environ 1 km
- La voie communale n°48 menant au village de Le Gahouat sur environ 0,1 km
- Une portion de la voie communale n°5 menant à Le Croisty en partant de la voie communale n°3 au niveau du village de Pont de Borne sur environ 0,2 km

Le coût prévisionnel de ce programme de travaux s'élève à 136.732,00€ HT maîtrise d'œuvre incluse.

Cette opération peut être subventionnée par le département dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale remis en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| DEPENSES          |             |  | RECETTES                            |             |
|-------------------|-------------|--|-------------------------------------|-------------|
| Travaux           | 127.157,00€ |  | Subvention PST<br>(35% de 136.732€) | 47.856,20€  |
|                   |             |  |                                     |             |
| Maîtrise d'oeuvre | 9.575,00€   |  |                                     |             |
|                   |             |  |                                     |             |
| TVA 20%           | 27.346,40€  |  | Autofinancement                     | 116.222,20€ |
|                   |             |  |                                     |             |
| Montant TTC       | 164.078,40€ |  | Montant total TTC                   | 164.078,40€ |

Le Conseil Municipal, unanime,

- approuve ce programme de travaux et le plan de financement
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du département une subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance  
Stéphane LE GAL



Le Maire,  
Raymond SIOU

